



# Simplifiez-vous le mobile !



## Prêt-à-téléphoner

Contacts, touches d'appels rapides, urgence : nous configurons votre téléphone pour vous satisfaire entièrement. Vous n'avez aucune manipulation à faire, nous vous livrons le téléphone et le forfait prêt à téléphoner !

## Des mobiles extrêmement simples à utiliser

Nous avons choisi pour vous des téléphones avec un design soigné spécialement conçus pour une facilité d'utilisation maximum. Touches grandes et espacées, écran lisible et taille de caractères variables, touches d'appels rapides, picto compréhensibles, son clair, etc.

## Un accompagnement sur-mesure et prioritaire

Pour être serein, rien de tel qu'un service client "Privilège" gratuit, dédié, joignable en priorité et basé en France. Nos conseillers sont salariés de la société et formés pour répondre très précisément à toutes vos attentes.

## Découvrez nos services exclusifs

Nous sélectionnons aussi les téléphones en fonction des services exclusifs de simplification et d'assistance qu'ils offrent. Notamment, le Doro 8035 vous aide à mieux comprendre et utiliser un smartphone.

Contactez nous au

**0805147714**

Service & appel  
gratuits

En semaine de 9h à 17h

ou 24h/24 sur [www.club-serenite.fr](http://www.club-serenite.fr)

Un service de

# Nos téléphones

Tous les téléphones présentés sont vendus dans le cadre de l'engagement de 24 mois <sup>(1)</sup>

## Doro 1360

Téléphone portable très facile à utiliser, très résistant, avec de grandes touches espacées et un grand écran. Il est équipé de fonctions pratiques comme la mini-torche, le pense-bête, le réveil, la touche d'assistance pour les appels d'urgence et les SMS d'alerte. Livré avec un socle de recharge, pratique et simple.

DAS : 0,486 W/kg / 1,67 W/kg (corps)



1 €

## Doro 6030



Téléphone à clapet fin et résistant et simple à utiliser pour répondre et raccrocher en un seul geste. Touches espacées et grands caractères. Il est équipé d'un appareil photo et d'un écran couleur.

DAS : 0,444 W/kg



19 €

## Binom X2

**NOUVEAU!**



Téléphone à clapet à usage simple et confortable, conçu en France, idéal pour redécouvrir le style de vie mobile à la Française. Livré avec son socle de rechargement, pratique, utile, efficace.

DAS : 0,565 W/kg (corps) / 0,999 W/kg (tête)



29 €

## Doro 8035



Si vous n'avez jamais eu de smartphone auparavant ou si vous en voulez un qui pense et agit comme vous, le Doro 8035 est fait pour vous. Découvrez un smartphone 3G/3G+/4G innovant mais tellement plus simple à utiliser. Grâce à son interface Android sur-mesure vous pouvez accéder en toute simplicité à vos principaux contacts et fonctions depuis l'écran d'accueil. Lorsqu'il est placé sur son socle chargeur, profitez-en pour regarder vos photos et vidéos en diaporama.

DAS : 0,61 W/kg ( 1,62 corps)



99 €

Nous pouvons aussi vous proposer de nombreux autres téléphones hors pack. Consultez-nous.

Contactez nous au

**0805147714**

Service & appel  
gratuits

Un service de

En semaine de 9h à 17h

ou 24h/24 sur [www.club-serenite.fr](http://www.club-serenite.fr)

**mint**

(1) Téléphones subventionnés dans le cadre d'un engagement 24 mois au service Club Sérénité, pour les modèles décrits, dans la limite des stocks disponibles, hors participation aux frais de livraison (10 €). Prix des téléphones seuls sans forfait ni engagement : Doro 1360 à 39€, Doro 6030 à 69€, Binom X2 à 89€ et Doro 8035 à 189€.

# Guide tarifaire et conditions de l'offre **Club Sérénité**

Tarifs en € TTC applicables au 16/07/2020 sous réserve de modification.

## Offre soumise à un engagement de 24 mois

### Tarifs principaux

Forfait Premium appels & SMS illimités 24h/24h.....	19€/mois
Forfait Essentiel 2h + 200 SMS .....	7€/mois
Service Prêt-à-téléphoner (sur demande) .....	inclus
Option Internet mobile 1Go.....	5€/mois
Option Blocage du forfait essentiel .....	2€/mois

Téléphones subventionnés dans le cadre de l'engagement 24 mois :

Doro 1360 .....	1 €
Doro 6030 .....	19 €
Binom X2.....	29 €
Doro 8035 (smartphone).....	99 €

Prix des téléphones seuls sans forfait ni engagement : Doro 1360 à 39€, Doro 6030 à 69€, Binom X2 à 89€ et Doro 8035 à 189€.

Un paiement est demandé à la souscription (frais de mise en service de 29 € + prix du téléphone subventionné + frais d'expédition à 10 €).

Appels au-delà du forfait vers Club Sérénité et Club Mobile.....	0,145 €/mn
Appels au-delà du forfait vers autre ligne fixe ou mobile.....	0,29 €/mn
SMS au-delà du forfait.....	0,10 €
Appel vers n° courts / spéciaux.....	prix appel + prix service
tel que cadré par la réforme SVA du 01/10/15, l'appel est déduit/inclus dans votre forfait	
comme un appel national normal et le prix du service est déterminé par l'éditeur du service.	
Internet mobile.....	0,12 €/Mo
MMS à l'unité.....	0,35 €
SMS+ (= SMS surtaxés).....	0,15 € + prix du service
MMS+ (= MMS surtaxés).....	0,35 € + prix du service
Blocage des n° spéciaux ou internationaux .....	sur demande, gratuit
Report du non-consommé .....	inclus et gratuit

Appels voix nationaux hors numéros courts et spéciaux comptabilisés à la seconde dès la première seconde dans le forfait et facturés de même au-delà du forfait. SMS facturés à l'acte sur la base d'un envoi vers un destinataire, dans la limite de 160 caractères. Taille limite MMS : 300Ko.

**Inclus dans les forfaits d'appels** : appels vocaux émis depuis la France Métropolitaine à destination de fixes ou de mobiles d'opérateurs Français en France Métropolitaine, hors numéros courts et spéciaux.

**Inclus dans les forfaits SMS** : messages textes émis depuis la France Métropolitaine à destination de mobiles d'opérateurs de France Métropolitaine, hors SMS+ et MMS.

**Internet mobile** : échange de données via l'internet depuis France Métropolitaine adapté pour un usage, privé, simple et léger, dans le respect de la loi, pour de la navigation web et de la consultation/envoi d'e-mails. Usages déconseillés : streaming, téléchargement, P2P, VoIP, newsgroup, spam, etc., certains de ces usages étant cadrés légalement. Usages modem et clé 3G non autorisés pouvant donner lieu à des facturations complémentaires. Au-delà de 1 Go, Budget Telecom s'autorise à réduire le débit et/ou à bloquer l'usage jusqu'à la fin du mois afin de garantir la qualité de réseau. L'usage au-delà de 1 Go est facturé.

**SMS+ (surtaxés)** : soumis à une surtaxe dont le prix est défini par l'éditeur du service et qu'il doit légalement vous indiquer. Informez-vous avant d'utiliser de tels numéros.

**Conditions "appels et SMS illimités"** : vers maximum 100 correspondants différents dans le mois. Durée maximum d'un appel : 2h. Durée maximum vers un correspondant par mois : 15h. Au-delà : application du tarif en vigueur. Les usages inappropriés et/ou abusifs sont (liste indicative non exhaustive) : plusieurs communications simultanées, branchement d'un serveur de communications sur la ligne, utilisation simultanée sur une même ligne, utilisation sur une ligne groupée, utilisation ininterrompue par le biais notamment d'une composition automatique et en continu de numéros sur la ligne, appels non raccrochés, appels sans communication, transferts d'appels systématiques, communications depuis ou vers des passerelles télécoms, des plates-formes de services et des boîtiers radios, diffusion d'appels, de télécopies ou de SMS à des fins publicitaires ou promotionnelles, envoi en masse, but lucratif et revente.

### Tarifs vers l'international

Service international pour les appels depuis la France Métropolitaine vers le reste du monde : gratuit et activable sur demande au Service Client. Les communications sont facturées à l'usage, comme suit :

Union Européenne, Suisse, DOM, USA, Canada.....	0,35 €/mn
Europe (hors UE, hors Lituanie), Algérie, Maroc.....	0,55 €/mn
Reste du monde .....	1,20 €/mn
Réseaux satellitaires .....	15,00 €/mn
SMS .....	0,15 €
SMS réseaux satellitaires .....	0,45 €
MMS.....	1,50 €

Appels facturés à la minute indivisible.

### Tarifs depuis l'international

Service voyage pour les appels depuis l'international : gratuit et activable sur demande au Service Client. Les communications sont facturées à l'usage, comme suit :

Vous voyagez	émission	réception
Union Européenne & DOM .....	idem national.....	gratuit
Europe proche (dont Suisse, cf. liste*) .....	0,30€/mn.....	0,30€/mn
Reste de l'Europe.....	1,50€/mn.....	0,30€/mn
USA, Canada .....	0,30€/mn.....	0,30€/mn
Algérie, Maroc, Tunisie .....	1,50€/mn.....	0,90€/mn
Reste du Monde .....	6,00€/mn.....	3,00€/mn
Réseaux satellitaires .....	15,00€/mn.....	6,00€/mn

**Si les zones de l'appelé et de l'appelant sont différentes le tarif le plus élevé s'applique.** UE & DOM : facturés ou inclus dans le forfait comme des appels nationaux. Autres zones : facturé à la minute indivisible en émission comme en réception.

\* Europe proche : Andorre, Liechtenstein, Norvège, Suisse.

SMS - émission depuis Union Européenne & DOM .....	idem national
SMS - émission depuis reste du monde (sauf Tunisie & satellitaire).....	0,60€
SMS - émission depuis Tunisie et réseau satellitaire .....	1,80€
MMS - émission ou réception (hors réseaux satellitaire).....	3,60€
Internet mobile depuis Union Européenne & DOM.....	idem national
Internet mobile depuis Europe (hors UE) .....	0,36€/Mo
Internet mobile depuis Amérique du Nord.....	0,50€/Mo
Internet mobile depuis Reste du monde.....	18,00€/Mo

L'Internet mobile depuis l'Union Européenne est soumis à un seuil maximum de 50 € HT d'utilisation et est ensuite coupé. ATTENTION nous conseillons de désactiver l'internet mobile depuis le reste du monde car son usage est très cher et non soumis à seuil maximum.

En région frontalière non UE votre téléphone est susceptible de se connecter de manière involontaire sur le réseau d'un opérateur étranger ce qui induit une facturation depuis l'international alors que vous êtes en France. Nous vous recommandons donc de désactiver le service voyage en région frontalière afin d'éviter des mauvaises surprises sur vos factures.

### Frais de gestion

Tous ces frais sont facturés à l'acte.

Frais de mise en service.....	29 €
Fermeture du service .....	GRATUIT
Délivrance code de déblocage (code PUK).....	GRATUIT
Changement de mode du détail des appels.....	GRATUIT
Frais de rupture d'engagement.....	mois restants dus
Suspension de ligne sur demande client.....	6,00 €
Changement de numéro d'appel.....	9,90 €
Changement de réseau hôte .....	18,00 €
Envoi d'une nouvelle carte SIM ou échange .....	9,90 €
Frais de défaut de paiement .....	2,50 €
Pénalités pour non-paiement après mise en demeure .....	15% (minimum 20 €)
Remise en service (après suspension pour défaut de paiement) .....	22,00 €
Frais de gestion administrative de paiement par chèque .....	2,00 €
Envoi d'un duplicata de facture .....	0,49 €
Frais d'expédition d'un téléphone.....	10,00 €

## Principes des Services Sérénité

---

### Un téléphone fourni avec le Service

Les marques, modèles et prix des téléphones disponibles varient et sont détaillés dans cette documentation commerciale. Les services de configuration personnalisée ci-après détaillés ne concernent que le téléphone fourni. Si le Client décide d'utiliser un autre téléphone que ceux fournis avec le Service, la Société n'aura aucune obligation de configuration.

### Configuration du répertoire

Lors de l'activation du Service, le Client peut demander à la Société de saisir pour lui dans son répertoire un maximum de 10 contacts. Ces informations sont destinées à la configuration du répertoire de contacts du Client et ne sont en aucun cas utilisées à d'autres fins quelles qu'elles soient. La Société ne procédera pas à la mise à jour des contacts initialement entrés dans le répertoire, cela restant à l'initiative exclusive du Client. La Société décline toute responsabilité en cas d'erreurs d'écriture, de saisie ou de transcription résultant en l'incapacité de joindre le contact supposé ou tout autre dommage direct ou indirect.

### Configuration des touches d'appels

Lors de l'activation du Service, le Client peut demander à la Société de configurer les touches d'appels rapides et la touche d'urgence équipant le terminal. La Société décline toute responsabilité en cas d'erreurs d'écriture, de saisie ou de transcription résultant en l'incapacité de joindre le contact supposé ou tout autre dommage direct ou indirect.

### Configuration du code PIN

Pour simplifier l'usage du terminal, la Société désactive la demande d'un code à l'allumage du terminal. A noter que la portabilité du numéro peut parfois avoir comme conséquence de remettre le code PIN désactivé par nos soins.

### Suivi conso

Le Client a accès 24h/24 à un suivi conso par serveur vocal ou par SMS. Les informations sont données à titre indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle à but de facturation.

### Service Client Privilège

Le Client peut utiliser de façon non exclusive un numéro lui permettant d'entrer en contact dédié et prioritaire avec le Service Client. Cela ne signifie aucunement qu'il y a une obligation de réponse du Service Client, il s'agit juste d'une priorité haute dans les files d'attente du centre d'appel. L'appel peut donc être mis en attente ou ne pas aboutir en cas de forte affluence.

**Plus d'info sur : [www.club-serenite.fr](http://www.club-serenite.fr)**

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION CLUB SÉRÉNITÉ applicables au 16/07/2020

## ART. 1 - OBJET

Les présentes conditions ont pour objet de définir les droits et les obligations de la société MINT (ci-après "la Société"), Société Anonyme au capital de 853 883,70 € dont le siège social est situé 52 rue d'Odin, Montpellier, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 422 716 878 et du Client souscrivant à l'offre CLUB SÉRÉNITÉ (ci-après "le Service") commercialisée par la Société. Les présentes conditions sont complétées par la documentation commerciale et la fiche tarifaire fournies avec les présentes et également disponibles sur demande auprès du Service Client ou en ligne sur le Site Web. Le Client reconnaît expressément avoir eu connaissance de toute cette documentation, laquelle fait partie intégrante du Contrat liant la Société et le Client.

## ART. 2 – DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service est personnel et incessible, il est destiné aux utilisateurs finaux pour un usage privé non professionnel entre deux personnes physiques et en aucun cas aux opérateurs de télécommunications ni à la revente.

Dans les zones couvertes par les réseaux mobiles exploités par SFR, la Société fournit un service de radiocommunication permettant au Client d'émettre et de recevoir des communications vocales, textes, multimédia ou data au moyen de la carte SIM fournie par la Société et introduite dans un téléphone mobile compatible et déverrouillé, éventuellement fourni par la Société.

Portabilité : la Société s'engage à effectuer les opérations de portage de numéro qui auront été demandées par le Client, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Si le Client ne souhaite pas le portage, un numéro lui sera attribué, communiqué par courrier postal et paramétré sur la carte SIM. De plus, en cas de portabilité sortante, le Client devra exclusivement utiliser le RIO qui lui aura été communiqué par la Société.

La carte SIM demeure la propriété insaisissable, inaliénable et incessible de la Société. En sa qualité de gardien, le Client est, en l'absence de faute de la part de la Société, seul responsable de son utilisation et de sa conservation.

Forfait : le Client bénéficie d'un volume mensuel de communications vocales et textuelles émises depuis la France Métropolitaine et dont les destinations exactes et/ou la plage horaire sont définies dans le Contrat et la documentation commerciale afférente. Exclusions : sont exclus des forfaits les communications vers numéros courts, numéros spéciaux, réseaux satellitaires et Globalstar, plateformes télécoms, SMS+ et SMS surtaxés, vers les numéros d'accès Internet, vers (ou depuis) les serveurs vocaux (services de messageries, services de réseaux, services de cartes prépayées), qu'ils soient à numéro d'accès court, spécial, mobile ou géographique. Toutes les communications exclues des forfaits seront facturées au Client aux prix en vigueur à la date de l'usage.

Dans le cas d'un forfait illimité, l'usage doit être approprié, non professionnel et dans le cadre suivant : maximum 100 correspondants différents dans le mois ; durée maximum d'un appel : 2h ; durée maximum vers un numéro par mois : 15h. Au-delà : application du tarif en vigueur. De plus, le terme illimité ne signifie pas que la communication peut être permanente du fait de raisons tenant au réseau lui-même. Le Client reconnaît et accepte que la Société se réserve le droit, sans indemnité pour le Client, d'interrompre à tout moment toute communication active ou non active.

## ART. 3 - MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

3.1 Le Client peut souscrire par téléphone ou directement auprès d'un vendeur ou d'un point de vente partenaire, physique ou en ligne, dûment habilité à revendre le Service. La souscription est réalisée à l'aide d'un formulaire et après acquittement par le client des prix définis dans le guide tarifaire du Service.

3.2 La souscription est réservée aux personnes physiques majeures et aux personnes morales. Au-delà de trois souscriptions par personne, un accord

écrit de la Société est nécessaire. Le Client reconnaît avoir la capacité de conclure le présent contrat, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle. Un mandataire judiciaire peut souscrire pour le Client dans le cas contraire.

3.3 Lors de la souscription le client s'engage à présenter son identité complète et exacte en fournissant un justificatif en cours de validité, ainsi que, pour les étrangers soumis à cette réglementation, la photocopie recto-verso d'une carte de résident à son nom et valable encore un an. Pour les Clients personnes morales, sont demandés : un extrait KBIS de moins de trois mois, un justificatif d'identité du représentant légal de l'entreprise ou de la personne mandatée par le représentant légal de l'entreprise.

3.4 En cas de non-respect par le Client des dispositions précisées, le Contrat est résilié de plein droit sous 10 jours. Le Client reste dans ce cas redevable des sommes dues et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

## ART. 4 - DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément au code de la consommation Art. L121-20, L121-20-2 et L121-25, le Client dispose d'un droit de rétractation sur sa souscription au Service pendant un délai de 14 jours à compter de l'acceptation du contrat de service. Toutefois, le droit de rétractation ne peut plus être exercé si le Client a explicitement renoncé à ce droit lors de la commande ou s'il utilise le Service en effectuant un appel ou envoyant un SMS avant l'expiration du délai susmentionné. Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit retourner à la Société dans les 14 jours après expiration du délai de rétractation, à ses frais et en parfait état, les biens éventuellement reçus. Il est conseillé d'envoyer la demande par lettre recommandée avec avis de réception. En cas d'exercice du droit de rétractation conforme aux dispositions, la Société remboursera le Client des sommes versées, hors montant de la participation au frais de livraison, dans un délai maximal de 14 jours à compter de la réception du courrier.

## ART. 5 – DURÉE, ENGAGEMENT & RÉSILIATION

5.1 Le Service est souscrit pour une durée indéterminée assortie d'une période d'engagement de 24 mois.

5.2 Le Service est résiliable à tout moment :

- par la Société moyennant un préavis de 10 jours ouvrés en cas de non-respect par le Client de ses obligations, en cas de retrait des autorisations administratives nécessaires au fonctionnement du Service, en cas de changement d'infrastructure technique rendant incompatible la Ligne du Client ou en cas de force majeure, ou dans tout autre cas moyennant un préavis de 30 jours ouvrés,

- par le Client : soit dans le cadre légal de la portabilité pour le mobile, soit moyennant l'envoi à la Société, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, d'un courrier de résiliation à l'adresse figurant aux présentes.

La résiliation sera effective dans un délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de la réception du courrier par la Société ou dans le délai légal de portabilité.

Dans l'intervalle, le Client reste redevable de ses usages du Service (forfaits, options, communications).

5.3 Frais de rupture d'engagement : en cas d'arrêt du service avant la date de fin d'engagement le client est redevable des mois restants qui lui sont facturés en une seule fois sauf dans les cas légitimes prévus par la loi (décès, chômage, etc.). Un Client sous engagement ne peut pas modifier le Service.

## ART. 6 - FACTURATION ET PAIEMENT

6.1 Les forfaits et options sont facturés chaque mois, au prorata temporis le premier mois de leur souscription, et sont payables d'avance. Toute période entamée est due en totalité ne donne lieu à aucun report ou remboursement en cas de non-utilisation, d'utilisation partielle, de désactivation ou de résiliation. Dans tous les cas, le Client demeure redevable du paiement des montants dus.

6.2 Les communications émises par le Client, vocales, textuelles, multimédia ou data, si elles ne sont pas couvertes par un forfait, ainsi que celles reçues par lui lorsqu'il se trouve hors de France métropolitaine, sont facturées à terme échu sur la base des tarifs en vigueur à la date de souscription du Service.

6.3 Les tarifs complets du Service ainsi que leurs modalités d'application sont précisés dans la documentation commerciale et la fiche tarifaire.

6.4 Les tarifs sont susceptibles d'évoluer. Le Client peut se procurer les derniers tarifs en vigueur sur demande au Service Client ou sur le Site Web.

6.5 La Société se réserve le droit a) d'effectuer des prélèvements intermédiaires si en cours de cycle la consommation du client venait à dépasser un montant mensuel raisonnable, fixé à 30€ttc, b) en cas de retard de paiement ou de rejet de prélèvement, à suspendre la ligne dans les 2 jours ouvrés suivant l'impayé et à facturer au client les frais administratifs et techniques induits tels que définis dans le guide tarifaire, c) de facturer, sur des factures ultérieures tout appel, forfait, ou option qui n'auraient pas été facturés à la date de facturation normale, d) de demander un dépôt de garantie en cas d'incident de paiement.

6.6 En cas de non-paiement des sommes dues dans les délais prévus, et après mise en demeure préalable de payer laissée sans réponse pendant plus de 30 jours, une pénalité de 15% des sommes restant dues avec un minimum de 20 euros TTC sera exigée.

## ART. 7 - SUSPENSION DU SERVICE

7.1 Après en avoir informé le Client, la Société peut suspendre le Service dans l'un des cas suivants : a) utilisation du Service de manière non conforme aux dispositions des présentes par exemple : détournement du Service, abus, etc., b) défaut partiel ou total de paiement à échéance d'une facture, c) absence ou fausse déclaration du Client relativement à son identité, d) fraude ou tentative de fraude du Client notamment dans le cadre des paiements par exemple : utilisation illicite de carte bancaire, etc.

7.2 Le Client est expressément informé que pendant la suspension du Service, la facturation n'est pas stoppée ni reportée de quelque façon que ce soit.

7.3 Dans le cas où la cause de suspension n'a pas disparu à l'issue d'un délai de trente jours ouvrés à compter de la date de suspension le Contrat est résilié de plein droit. En conséquence la carte SIM est automatiquement désactivée et le Client ne peut plus ni émettre ni recevoir aucune communication et qu'il perd définitivement tout usage du numéro de téléphone qui lui était attribué. Tout crédit ou report de communication restant et tout avoir est automatiquement et irrévocablement perdu. Toute somme due reste due et génère des intérêts aux taux en vigueur.

## ART. 8 - OBLIGATIONS DU CLIENT

8.1 Le Client s'engage à utiliser le Service qu'il a souscrit conformément aux conditions contractuelles et à l'usage pour lequel il a été conçu et pour lequel il est commercialisé.

8.2 Le Client est responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du Contrat ainsi que de l'exécution des obligations souscrites.

8.3 Le Client, personne physique ou morale, est tenu de d'informer la Société de tout changement intervenant dans ses coordonnées d'identification, postales ou électroniques dans un délai maximal de 15 jours courant à compter du changement en cause.

8.4 Le Client s'interdit d'intégrer la carte SIM dans un équipement autre qu'un téléphone mobile ou de l'utiliser pour des communications dont l'acheminement est détourné ou encore d'utiliser un dispositif permettant l'automatisation de l'émission des appels ou des messages.

8.5 Le Client s'engage à prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité et la confidentialité des données relatives à sa souscription.

8.6 En cas de perte ou de vol de sa Carte, le Client en informe immédiatement la Société en vu de la suspension de la ligne et s'engage à fournir tout

justificatif demandé par la Société. Pendant la suspension, les frais d'abonnement restent dus.

8.7 Tout usage frauduleux du Service ou contraire aux présentes conditions engage la responsabilité du Client.

#### ART. 9 - OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ

9.1 La Société s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la qualité du Service, étant précisé que les communications émises ou reçues par le Client sont acheminées par des opérateurs de réseaux partenaires, distincts de la Société qui ne saurait être tenue responsable des obligations relevant de l'exploitation de réseaux de télécommunications.

9.2 Le Client est informé que, s'agissant de transmissions radiotéléphoniques, les services de télécommunications peuvent être perturbés notamment en raison des conditions atmosphériques, du nombre d'utilisateurs connectés à un même instant ou d'aléas dans la propagation des ondes, sans entraîner à ce titre une quelconque responsabilité de la Société et de ses partenaires.

9.3 La responsabilité de la Société ne saurait être engagée en cas de : a) utilisation non conforme du Service par le Client et/ou par ses correspondants, b) utilisation du Service consécutive à une divulgation, une désactivation, une perte ou un vol du ou des codes d'accès au Service et plus généralement, d'utilisation dudit Service par une personne non autorisée, c) utilisation d'un téléphone incompatible avec le Service ou dysfonctionnements provenant du téléphone du Client, d) suspension du Service dans les cas visés aux présentes, e) perturbations ou interruptions non directement imputables à la Société ou à l'un de ses cocontractants, notamment liées à des aléas de propagation des ondes électromagnétiques, f) perturbations et/ou indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruptions de tout ou partie des services proposés sur les réseaux fournis et exploités par des opérateurs tiers, g) prestations rendues par des prestataires indépendants, auxquelles le Client peut avoir accès par l'intermédiaire du Service (toute réclamation concernant ces services doit être adressée aux prestataires les ayant rendus), h) survenance d'un événement de force majeure telle que définie par la jurisprudence de la Cour de Cassation, i) toute perte de donnée résultant d'un des événements susvisés.

#### ART. 10 – MODIFICATION ET ÉVOLUTIONS

Afin d'améliorer constamment ses offres et dans le respect de l'article R 132-2 du Code de la consommation, la Société peut être amenée à faire évoluer le Service et à proposer au Client de nouvelles offres. Le Client est invité à consulter régulièrement le Site Web pour prendre connaissance de ces modifications. En cas de modifications substantielles des présentes, la Société informera le Client un mois avant leur entrée en vigueur et le Client sera libre de refuser expressément l'évolution. Le Client pourra alors résilier le Contrat sans pénalité de résiliation et sans

droit de dédommagement, jusque dans un délai d'un mois après l'entrée en vigueur des nouvelles Conditions et à défaut sera réputé avoir accepté leur application.

#### ART. 11 - DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

11.1 Le Client doit communiquer à la Société ses données personnelles lors de la signature et de l'exécution du Contrat et les mettre à jour pendant toute la durée du Contrat sur son espace client ou via le Service Client, notamment en cas de changement de coordonnées bancaires ou de domicile. Le client est informé qu'il peut s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).

Les informations personnelles collectées par le Fournisseur et ses Partenaires lors de l'établissement d'un devis ou lors de la Souscription, ou mises à jour par la suite sur son espace client ou via le Service Client, telles que civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse électronique, coordonnées bancaires, sont enregistrées dans son fichier de clients et principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le Client et le traitement des commandes, la prévention des impayés et la prospection sur des services complémentaire fournis par la Société. La ou les informations dont la collecte est indispensable à la bonne exécution du Contrat sont signalées lors de la Souscription.

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour le traitement de la Commande et l'exécution du Contrat, sauf si :

- une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire ;
- le Client a exercé, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de la Société, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à la Société par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la Souscription, sans qu'une autorisation du Client ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, la Société s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du

règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

Le Client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant le Délégué à la Protection des données de la Société à l'adresse [dpo@budget-telecom.com](mailto:dpo@budget-telecom.com). Pour toute information complémentaire ou réclamation, le Client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

11.2 Le Client dispose du droit, s'il en manifeste le souhait, de figurer gratuitement sur une liste d'abonnés ou d'utilisateurs destinée à être publiée. Dans ce cas, le Client bénéficie de tous les droits habituels liés à l'annuaire universel.

#### ART. 12 - SERVICE CLIENT ET RÉCLAMATION

Un Service Client est mis à la disposition pour répondre aux demandes légitimes. Toute réclamation du Client relative à l'exécution du Contrat peut être adressée par écrit au Service Client aux coordonnées figurant en fin des présentes. Si un désaccord subsiste ou si aucune réponse n'est apportée dans un délai d'un mois, le Client peut adresser sa réclamation au Service Consommateur de la Société aux mêmes coordonnées. En cas de désaccord ou de non-réponse dans un délai d'un mois, le Client peut saisir gratuitement le médiateur des communications électroniques. Pour cela, il doit compléter directement le formulaire mis à disposition sur le site [www.mediateur-telecom.fr](http://www.mediateur-telecom.fr).

#### ART. 13 - CESSIION DU CONTRAT

Le Service est fourni en considération de la personne du Client qui s'interdit en conséquence de céder ou de transmettre à un tiers, sous quelque forme que ce soit, le bénéfice de l'utilisation de la carte SIM, sauf accord préalable et écrit de la Société. Après information préalable du Client, la Société se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent Contrat.

#### ART. 14 - TRIBUNAL COMPÉTENT

Les relations entre la Société et le Client sont régies par la loi Française. Les règles légales d'attribution de compétence s'appliqueront. A défaut le tribunal de Montpellier sera seul compétent pour connaître des litiges éventuels.

Pour toute information complémentaire, ou en cas de difficulté avant ou après la mise en œuvre du Service, le Client peut contacter le Service Client de la Société au numéro 0805 14 77 14 (service et appel gratuits).

Adresse postale : MINT - CS 40900 - 34965 MONTPELLIER CEDEX 2